

Déclaration de la délégation de la SUISSE

à la 44e Session de la Conférence générale de l'AIEA

Vienna, 18 au 22 septembre 2000

Monsieur le Président,

La délégation de la Suisse et celle de la Principauté du Liechtenstein vous présentent leurs chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de la 44e session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Elles saluent tout particulièrement l'arrivée du Tadjikistan, de l'Azerbaïdjan et de la République centrafricaine comme nouveaux membres de l'Agence.

En outre, nos deux délégations félicitent le Directeur général de l'Agence et son Secrétariat du travail accompli durant l'année écoulée. M. le Directeur général, nous vous assurons du soutien de la Suisse et du Liechtenstein lors du prochain exercice qui nous conduira dans la première année du troisième millénaire.

Monsieur le Président, la Conférence d'examen du Traité de Non - Prolifération (TNP) de ce printemps a été l'occasion de revoir en détail l'état du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous nous réjouissons du fait qu'elle a été en mesure d'adopter in extremis une déclaration finale équilibrée.

Les débats lors de cette conférence ont confirmé que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux enjeux cruciaux de la sécurité internationale. Tant qu'il y a disparité dans l'ordre nucléaire mondial et que tout danger de nouvelle prolifération - horizontale ou verticale - n'est pas dissipé, la

communauté internationale ne doit ménager aucun effort dans ce domaine.

Nous constatons un déséquilibre entre le manque de progrès dans la réalisation de l'objectif mentionné à l'article VI du TNP et la mise en œuvre des autres aspects du Traité, notamment les articles II et III qui affectent tout particulièrement les États non dotés de l'arme nucléaire. C'est pourquoi la Suisse continue de défendre le point de vue selon lequel la décision de prorogation du TNP prise en 1995 ne doit pas signifier la prorogation indéfinie du statu quo, notamment en ce qui concerne les prérogatives des puissances nucléaires, mais la promotion d'une dynamique de désarmement.

Nous regrettons à ce propos l'incapacité de la Conférence du désarmement à Genève de s'entendre sur un programme de travail qui permettrait, entre autres, d'entamer des négociations sur un traité "cut-off". En même temps, nous encourageons tous les États qui ne l'auraient pas encore fait à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), permettant ainsi une entrée en vigueur rapide de ce Traité. La Suisse a, quant à elle, ratifié le TICE le 1er octobre 1999.

Dans ce contexte, je porte à votre connaissance, Monsieur le Président, le fait que la Suisse a signé avec l'AIEA un protocole additionnel à ses accords de garanties. Elle procède actuellement à la mise en place des éléments nécessaires à son application.

De son côté, l'Agence poursuit ses réflexions sur les procédures qui, à terme, permettront de définir et d'appliquer le système des garanties intégrées dans les pays signataires de protocoles additionnels. Cette tâche s'étendra sur plusieurs années et le risque de se trouver face à des situations mal maîtrisées est réel; car, comme l'a justement relevé le Directeur général, les besoins nécessaires en personnel et en investissement sont difficiles à estimer. C'est la raison pour laquelle nous demandons que l'Agence ne se précipite pas et qu'elle agisse avec prudence. La mise en œuvre du système des garanties intégrées doit

se faire pays après pays afin de prendre la mesure des problèmes rencontrés. L'expérience ainsi glanée avec un premier pays possédant un cycle nucléaire le plus complet possible sera fort utile à l'Agence pour mesurer l'efficacité de ce nouveau système, ainsi que pour les mises en application ultérieures à d'autres pays. Une mise en œuvre progressive de ce nouveau système ne devrait pas occasionner de coûts supplémentaires de nature à perturber le budget actuel des garanties.

J'aimerais, par ailleurs, soulever le problème qui préoccupe de nombreux États membres; je veux parler du financement extra budgétaire des activités principales de l'Agence. Le Directeur général l'a rappelé, les montants impliqués sont très élevés. Il est à notre avis nécessaire que l'Agence tourne le dos à une habitude de recours massifs aux contributions extrabudgétaires pour ses programmes essentiels, notamment pour celui des garanties. Cette politique, qui permet de contourner partiellement les décisions de la majorité, nuit à la qualité des rapports de confiance nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Agence. Nous aimerions que le secrétariat propose pour le budget ordinaire une règle restrictive d'acceptation des financements extra budgétaires.

Ce printemps, le Parlement suisse a ratifié, la « Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs ».

Cette Convention est essentielle au soutien de l'option que nous développons ici même l'an passé, option qui envisageait l'étude d'un projet de stockage international des déchets nucléaires. Notre gouvernement considère toujours que l'AIEA est la mieux placée - de par sa mission internationale - pour étudier tous les aspects juridiques et institutionnels de ce sujet. Nous vous demandions d'entreprendre ce travail. Nous souhaitons aujourd'hui qu'il se poursuive pour le bénéfice de la communauté internationale.

C'est en particulier pour les déchets hautement radioactifs que mon gouvernement est favorable à cette idée de stockage interna-

tional. Mais avant de pouvoir choisir cette option, les pays intéressés à un stockage commun devront à notre avis remplir certaines conditions au nombre desquelles figurera vraisemblablement l'existence d'un projet national, conforme aux exigences de sûreté internationalement reconnues.

Cette année, en Suisse, dans le domaine du stockage des déchets hautement radioactifs, les recherches se sont concentrées sur les formations argileuses qui semblent localement plus prometteuses que les formations cristallines. La prochaine étape du programme est de démontrer qu'un site pour cette catégorie de déchets existe en Suisse. Cette preuve devrait être apportée aux autorités vers la fin de l'année 2002.

De plus, le début de l'année a vu la publication des conclusions du groupe d'experts pour les modèles de gestion des déchets radioactifs. Dans le cadre de son mandat le groupe a ajouté, aux aspects techniques et scientifiques, certains aspects sociaux dont les plus importants sont :

- La marge de manœuvre laissée à toutes les générations concernées par les déchets
- Le respect du principe de la responsabilité causale pollueur - payeur
- L'acceptation populaire.

Sur cette base le groupe a développé un modèle appelé « stockage géologique à long terme contrôlé » dont les éléments essentiels sont le dépôt test, le dépôt principal et le dépôt pilote. Le dépôt test est destiné à établir définitivement que le lieu choisi convient bien. Il entre en activité avant le transfert des déchets dans le dépôt principal. Des échantillons des déchets du dépôt principal seront entreposés dans le dépôt pilote, qui servira à la surveillance et au contrôle de l'évolution des conditions de stockage jusqu'au remplissage final de l'installation. Un tel système de stockage doit pouvoir être obturé en peu de temps et transformé en stockage géologique final.

En proposant le modèle de « stockage géologique à long terme contrôlé », qui tient compte à la fois des exigences de sécurité à long terme et de la réversibilité, le groupe propose un modèle qui permet d'atteindre, pas à pas, le stockage géologique final.

Dans leurs conclusions les experts ont déclaré que, dans l'état actuel des connaissances, seul le stockage géologique profond correspond aux exigences de sécurité à long terme. Ils pensent également que les installations de stockage de déchets en surface et les stockages ouverts en profondeur sont incompatibles avec l'objectif de la sécurité à long terme.

Conformément au mandat reçu, le groupe d'experts a formulé un programme d'actions. Celui-ci considère que la réalisation d'une galerie de sondage sur le site du Wellenberg est prioritaire. Ce site est prévu en Suisse pour entreposer les déchets faiblement et moyennement radioactifs. La galerie doit permettre d'achever la caractérisation de ce site dont les propriétés sont jugées compatibles avec les recommandations du groupe d'experts. Enfin, il a recommandé de favoriser sans tarder le débat public sur la gestion des déchets nucléaires.

Ces propositions ont été accueillies favorablement par les opposants au stockage des déchets radioactifs. Ceci a donné l'impression que le débat public pouvait enfin sortir de l'ornière dans laquelle il est enlisé depuis plusieurs années. Mais de crainte de voir leur position politique s'affaiblir, ils montrent maintenant une certaine réticence à accepter les conclusions de l'étude.

La société responsable du stockage intermédiaire des éléments de combustible épuisé, des déchets hautement radioactifs et d'autres déchets spécifiques faiblement et moyennement radioactifs a achevé la construction de ses installations; le 6 mars 2000 le gouvernement fédéral a donné l'autorisation de les faire fonctionner. Les autorités de sûreté attendent encore des réponses satisfaisantes à leurs dernières exigences avant de délivrer le permis d'exploitation.

Le projet de révision de notre loi atomique a été mis en consultation et de nombreuses prises de position sont parvenues au gouvernement. Parmi celles-ci, la limitation de la durée de vie des centrales nucléaires et l'interdiction du retraitement des combustibles nucléaires ont été très contestées. Par contre, l'idée de maintenir ouverte l'option nucléaire et d'introduire un référendum facultatif pour la construction de toute nouvelle centrale a été bien accueillie.

En septembre 1999, les transports ferroviaires d'éléments de combustible épuisé avaient repris après plusieurs mois d'arrêt. Cet arrêt résultait du fait qu'un certain nombre de wagons avaient présenté une contamination radiologique qui dépassait les normes de propreté en vigueur. Un an plus tard, les autorités de sûreté ont constaté que les mesures prises avaient porté leurs fruits: aucun dépassement des normes de propreté n'ayant pu être détecté sur les transports nouvellement effectués.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donné de vous assurer, M. le Directeur général, du soutien de la Suisse aux efforts qui sont faits dans le cadre du Conseil des Gouverneurs pour garantir un financement sûr, équitable et prévisible des activités de la coopération technique. La Suisse, comme par le passé, continuera à verser scrupuleusement ses contributions au Fonds.

Avant de conclure, et cette année également, j'aimerais dire que la Suisse est d'avis qu'un budget à croissance nominale nulle est souhaitable pour l'Agence.

Monsieur le Président, je tiens à saluer, en conclusion, le rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la promotion de la coopération et de la sécurité internationales. Je tiens à réitérer également l'appui de la Suisse aux missions de l'Agence et vous assurer de notre volonté de continuer à participer pleinement à ses activités.

Je vous remercie de votre attention.